**U**nion d n**U**nion des **S**yndicats de **P**harmaciens d’**O**fficine.

 43, rue de Provence – 75009 Paris – Tél. : 01.46.47.20.80 – Fax : 01.71.18.34.10

 Email : uspo@uspo.fr - Web : www.uspo.fr

 *Paris, le 14 janvier 2014*

**PROTOCOLE D’ACCORD : L’USPO SIGNE AVEC DES RESERVES,**

**PLUS DÉTERMINÉE QUE JAMAIS À DÉFENDRE TOUS LES PHARMACIENS**

Le Conseil d’administration de l’USPO a décidé de signer le protocole d’accord du 9 janvier 2014 en émettant les plus grandes réserves par courrier au directeur de l’UNCAM et au Ministère de la Santé.

L’USPO note cependant que, conformément à ses demandes, certaines avancées importantes sur les génériques ont été obtenues au cours des négociations :

* Signature de l’avenant conventionnel au cours du premier trimestre 2014 pour continuer à développer la substitution générique,
* Renouvellement et consolidation de l’accord sur la ROSP avant fin 2014,
* Mention expresse de la parution de l’arrêté définissant le plafond des remises commerciales prévu à l’article 49 de la loi de financement de la Sécurité Sociale avant la fin du premier trimestre.

**L’USPO a toujours défendu une politique de développement des génériques par les pharmaciens. Le syndicat va continuer à se battre pour obtenir rapidement un taux de remise sur les génériques le plus élevé possible. C’est l’un des enjeux majeurs des négociations des prochaines semaines.**

L’USPO relève aussi les avancées en matière de suivi des patients asthmatiques et de traitements de substitution aux opiacés.

En revanche, l’USPO critique fermement la proposition de modification de la rémunération envisagée en annexe du protocole qui peut être largement améliorée.

**Est-il bien raisonnable de baisser la marge de tous les médicaments dont le prix fabricant est supérieur à 1,81 € pour augmenter la marge des seuls médicaments dont le prix est inférieur à 1,81 € (paracétamol, homéopathie, hypnotiques…) ?**

Cette proposition sans consultation des pharmaciens fait courir à la profession tout entière un risque important si aucun contrat pluriannuel entre l’État et la profession n’est signé.

**Consultez la vidéo en ligne et participez au sondage comme déjà de nombreux pharmaciens en allant sur le site de l’USPO.**

**Connectez-vous sur** [**www.uspo.fr**](http://www.uspo.fr)**: C’est le moment, après il sera trop tard !**

Gilles Bonnefond

Président